LES PERSONNES AGEES A DOMICILE A LA REUNION

Ce document propose une présentation succincte de la population des personnes âgées de 60 ans ou plus, vivant à domicile. Il utilise les résultats de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance (HID) [encadré n°1] réalisée conjointement par le Département, la DRASS, l'INSEE et l'Agefiph. Cette enquête approfondie, largement inspirée de celle menée en métropole en 1999-2001 a été réalisée fin 2004 auprès d'un échantillon d'environ 1 500 personnes extraites de l'enquête filtre « Vie Quotidienne et Santé » (VQS), menée en 2003 par l'INSEE. Les personnes ont été interrogées directement, notamment sur leurs problèmes de santé et sur leur vie quotidienne.

- **Environ 82 500 personnes âgées de 60 ans et plus vivent à domicile : ce qui représente 11% de la population réunionnaise totale** [encadré n°2].

L'âge moyen est de 70 ans (± 8 ans). Dans plus de la moitié des cas, il s'agit de femmes (56%).
La proportion de femmes augmente avec l'âge : elles représentent 56% de la population des 60-75 ans, 60% des 75-79 ans et 66% après 80 ans.

- **Quatre personnes âgées sur 10 sont veuves ou séparées, 1 sur 4 vit seule.**

En particulier, la part de veuvage augmente avec l'âge : de 19% avant 75 ans, le pourcentage de veufs atteint 39% entre 75 et 79 ans et 1 personne sur 2 est concernée à partir de 80 ans.
Soixante pourcents des personnes âgées vivent en couple avant 75 ans contre seulement 29% à partir de 80 ans.

- **Trois personnes âgées sur quatre déclarent au moins une déficience.**

Les déficiences motrices sont les plus fréquentes.
Quelle que soit la déficience, les pourcentages de personnes déficientes augmentent sensiblement à partir de 75 ans (72% avant 75 ans et 87% après cet âge), en particulier pour les déficiences auditives (6% avant et 13% après), et les déficiences intellectuelles ou mentales (4% avant contre 15% après 75 ans).

- **Trois personnes âgées sur quatre déclarent des incapacités.**

60% des personnes âgées déclarent des incapacités légères et 14% des incapacités plus affirmées (cf. indicateur synthétique d'incapacité, encadré n°3).
La présence d'incapacités va croissante avec l'âge : 6% des personnes de 60 à 64 ans déclarent des incapacités plus affirmées contre 23% des personnes entre 75 et 79 ans et un tiers des personnes à partir de 80 ans.

- **Environ 1 personne âgée sur 10 est lourdement dépendante (équivalent GIR 1 à 3)** [encadré n°2]. La dépendance augmente avec l'âge, plus particulièrement à partir de 75 ans.

Les personnes les moins autonomes (équivalent GIR 1 à 4) représentent 6% des personnes de 60 à 64 ans contre 21% entre 75 et 79 ans et près de 30% au-delà de 80 ans.

Tableau 1 – Répartition des personnes âgées de 60 ans et +, vivant en domicile ordinaire, par tranche d'âge, selon le sexe, à La Réunion

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	n	%	n	%	n	%
60-64 ans	11 611	32,3	12 739	27,3	24 350	29,5
65-69 ans	9 307	25,9	10 661	22,9	19 968	24,2
70-74 ans	6 245	17,4	8 327	17,9	14 572	17,7
75-79 ans	4 119	11,5	6 069	13,0	10 188	12,3
80-84 ans	3 157	8,8	5 934	12,7	9 091	11,0
85 ans et +	1 463	4,1	2 881	6,2	4 344	5,3
TOTAL	**35 902**	**100,0**	**46 611**	**100,0**	**82 513**	**100,0**

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

Tableau 2 – Répartition des personnes âgées en fonction de la situation matrimoniale et familiale, à La Réunion : analyse par groupe d'âge (en %)

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et +	Total
Situation matrimoniale						
Célibataire	14,6	14,9	12,8	9,6	19,7	14,5
Marié(e)	48,3	53,9	50,7	46,1	26,6	46,4
Veuf(ve)/ Séparé(e) / Divorcé(e)	37,1	31,3	36,5	44,2	53,7	39,1
Situation familiale						
Vit en couple	62,7	60,6	50,7	46,1	29,0	52,7
Vit seul(e)	24,2	19,5	24,4	30,8	29,5	24,7

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

Tableau 3 – Proportions de personnes âgées déclarant une déficience, à La Réunion : analyse par groupe d'âge (en %)

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et +	Total
Déficiences motrices	48,7	28,6	42,9	56,7	56,4	45,1
Déficiences visuelles	17,4	10,2	13,9	22,5	21,3	16,3
Déficiences auditives	2,5	3,7	16,4	6,1	17,3	8,1
Déficiences viscérales	29,3	32,8	40,8	50,6	32,0	35,2
Déficiences intellectuelles ou mentales	3,5	4,0	3,2	10,4	18,1	6,8
Au moins une déficience	***73,2***	***65,4***	***80,2***	***86,4***	***88,2***	***76,6***

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

Tableau 4 – Proportions de personnes âgées selon le degré d'incapacité à La Réunion : analyse par groupe d'âge (en %)

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et +	Total
Sans incapacités	47,6	30,3	19,5	7,6	3,7	26,4
Avec des incapacités légères	46,2	63,5	67,6	69,0	63,1	59,7
Avec des incapacités plus affirmées	6,3	6,2	12,9	23,4	33,2	13,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS

Tableau 5 – Proportions de personnes âgées selon le niveau de dépendance, à La Réunion : analyse par groupe d'âge (en %)

	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et +	Total
GIR 1 à 3*	4,2	2,0	7,2	11,5	20,7	7,8
GIR 4*	2,1	2,6	3,0	9,0	8,8	4,3
GIR 5*	4,3	2,7	22,4	9,5	5,8	5,2
GIR 6*	89,5	92,6	83,3	69,9	64,7	82,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AGEFIPH, DEPARTEMENT, DRASS, INSEE – Enquête HID 2004 Exploitation ORS
*Les GIR correspondent à des équivalents-GIR mesurés à partir de l'outil AGGIR à partir de HID

ENCADRE n°1 - L'enquête Handicap-Incapacité-Dépendanc e (HID) à La Réunion

Cette enquête, réalisée en partenariat entre le Département, la DRASS, l'INSEE et l'Agefiph[1], traite des conséquences des problèmes de santé dans la vie quotidienne des personnes. L'enquête HID a été menée en 2004 à La Réunion ; elle est inspirée de l'enquête nationale (1998-2000). Elle concerne les personnes vivant à leur domicile (le volet institution n'a pas été repris localement).

Les résultats présentés dans cet article concernent les personnes âgées (60 ans et plus) vivant à leur domicile, soit un échantillon initial de 631 personnes.

Lorsque les personnes n'étaient pas en mesure de répondre seules au questionnaires, une tierce personne les a aidées ou a répondu à leur place : 74% des personnes âgées de 60 ans ou plus de l'échantillon ont répondu seules, 15% avec l'aide de quelqu'un et 11% n'ont pas répondu et c'est alors une tierce personne qui a répondu à leur place.

ENCADRE n°2 – La population des personnes âgées

Pour ce travail et de manière générale, la population âgée correspond aux personnes âgées de 60 ans ou plus. Ce découpage répond aux définitions et aux normes administratives de la « vieillesse », qui sont liées d'une part, au passage à la retraite et d'autre part, à l'accès aux prestations destinées aux personnes les plus âgées.

ENCADRE n°3 - La mesure des incapacités

Au niveau national, 2 indicateurs ont été utilisés pour mesurer le niveau des incapacités : l'indicateur AGGIR et l'indicateur EHPA.

- *Les Groupes Iso-Ressources (GIR) sont au nombre de six et sont constitués à partir des réponses à la grille AGGIR qui est un outil multi-dimensionnel de mesure de l'autonomie à travers l'observation des activités qu'effectue seule la personnes âgée.*

Le premier groupe (GIR 1) comprend les personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et ocntinue des intervenants.

Le second groupe (GIR 2) est composé de deux sous-groupes : d'une part, les personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ; d'autre part, celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices. Le déplacement à l'intérieur est possible mais la toilette et l'habillage ne sont pas faits ou sont faits partiellement.

Le troisième groupe (GIR 3) regroupe les personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. Ainsi, la toilette et l'habillage ne sont pas faits partiellement. De plus, l'hygiène l'élimination nécessite l'aide d'une tierce personne.

Le quatrième groupe (GIR 4) comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage. La plupart s'alimentent seules ; ce groupe comprend aussi celles qui n'ont pas de problèmes locomoteurs mais qu'il faut aider pour les activités corporelles et les repas.

Le cinquième groupe (GIR 5) est composé des personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles peuvent nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

Le sixième groupe (GIR 6) est composé des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie quotidienne.

Les GIR utilisés dans ce texte correspondent à des équivalents-GIR mesurés avec l'outil AGGIR à partir de l'enquête HID.

- *Au niveau régional, étant donné le manque de puissance de l'échantillon, les indicateurs classiques sur lesquels reposent les analyses nationales (indicateur EHPA, Colvez, ou l'indicateur de Katz), n'ont pu être utilisés.*

Pour palier à ce manque considérable, nous avons utilisé l'indicateur synthétique construit par l'INSEE dans le cadre national de l'enquête HID. La construction de cet indicateur repose sur le comptage du nombre d'activités figurant dans le questionnaire « incapacités » que la personne ne réalise pas sans aide. Le but est de définir un indicateur synthétique des réponses recueillies par l'enquête dans la partie du questionnaire consacrée aux incapacités. Les 7 chapitres qui structurent cette partie « Incapacités » sont : « 1. toilettage-habillage-alimentation », « 2. assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale », « 3. mobilité-déplacement », « 4. tâches ménagères et gestion », « 5. Communication à distance, cohérence, orientation », « 6. vue-ouie-parole », « 7. souplesse-manipulation ».

Cet indicateur synthétique sur les incapacités classe les personnes interrogées en 3 groupes : le premier groupe comprend les individus qui jouissent de toutes leurs capacités ; le second groupe est celui des personnes atteintes d' « incapacités légères ; le troisième groupe concerne les individus souffrant d'incapacités importantes.

[1] Association pour la Destion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées